



GOEDERT 2025



Depuis 60 ans les VOYAGES GOEDERT œuvrent pour que vous gardiez un excellent souvenir de vos vacances.

C'est toute une équipe soucieuse de vous offrir des prestations de qualité qui reste à votre écoute, que ce soit de la conception des voyages à leur réalisation.

L'expérience et le professionnalisme des chauffeurs de tourisme vous permettront de voyager en toute sérénité.



NOS DESTINATIONS 2025

SOMMAIRE



- 4** 2 AU 6 MARS : CARNAVAL DE VENISE
- 6** 30 AVRIL AU 5 MAI : PAYS BAS D’HIER ET D’AUJOURD’HUI—KEUKENHOF
- 9** 5 ET 6 MAI : DISNEY LAND PARIS
- 10** 11 AU 20 JUILLET : ECOSSE
- 14** 13 AU 27 JUILLET : ITALIE RIVIERA ADRIATIQUE : TORRE PEDRERA
- 16** 23 AU 27 JUILLET : FUTUROSCOPE ET PUY DU FOU
- 18** 3 AU 9 AOUT : LOIRE ATLANTIQUE
- 21** 14 AU 18 AOUT : PRAGUE—CITY TRIP A LA CARTE
- 23** 31 AOUT AU 7 SEPTEMBRE : PAYS BASQUE
- 26** 30 SEPTEMBRE AU 9 OCTOBRE : LA CROATIE
- 29** 23 AU 25 OCTOBRE : BEAUJOLAIS GOURMAND
- 31** 26 AU 30 NOVEMBRE : MARCHES DE NOEL EN SUISSE
- 33** 6 ET 7 DECEMBRE : MAGIE DE NOEL EN ALSACE—KIRRWILLER

CARNAVAL DE VENISE EN LIBERTÉ OU AVEC VISITES GUIDÉES

DIMANCHE 2 MARS AU JEUDI 6 MARS 2025



Cela fait près de mille ans que l'on porte le masque à Venise. Moment de fête, moment de fusion pour les nobles et le peuple de Venise, il a été pour le citoyen le moyen d'échapper au contrôle ferme du gouvernement vénitien. Aujourd'hui les vêtements portés pour l'occasion sont des costumes d'époque du XVIIème siècle vénitien. Pendant 10 jours, les personnes se déguisent pour se promener dans les rues et être prises en photos.

Le Carnaval de Venise est unique au monde. Sa célébration est totalement différente des autres. Ne le manquez pas...

Dimanche 2 mars 2025 : Longeau – Lido di Jesolo.

Départ à 5.00h devant le GARAGE GOEDERT.
Possibilité de prise en charge à domicile avec supplément et selon disponibilités.

Repas de midi libre.

Arrivée en soirée dans votre hôtel à LIDO DI JESOLO.

Repas du soir.

Installation dans votre hôtel.

Nuit.

Lundi 3 mars 2025 : Venise

Petit déjeuner buffet.

Transfert en bateau vers Venise au départ de Punta Sabbioni.

Visite guidée classique de VENISE* (Durée 2h) qui vous permettra d'admirer les incontournables de la cité : la place St Marc, le Palais des Doges, le Grand Canal.... La Sérénissime conserve un charme et une authenticité unique au monde.

Repas de midi libre.

Découverte individuelle pour profiter de l'ambiance du Carnaval de Venise et admirer les déguisements merveilleux en flânant dans les ruelles vénitiennes.

Transfert en bateau vers Punta Sabbioni et retour à Lido di Jesolo.

Repas du soir à l'hôtel.

Nuit.

Mardi 4 mars 2025 : Les Iles de la Lagune et Venise

Petit déjeuner buffet.

Votre guide vous accompagnera la journée. Transfert en bateau vers les Iles de la Lagune. Visite guidée de MURANO* et découverte du travail du verre au sein d'ateliers encore en activité. Continuation vers l'île de BURRANO* reconnaissable de loin, toutes les maisons y sont peintes dans des couleurs vives.

Reprise du bateau vers VENISE.

Repas de midi libre.

Poursuite de la découverte de la Sérénissime en profitant de l'atmosphère du carnaval.

Dégustation de Frittelle *(beignet typique) en fin d'après-midi. (Inclus).

Transfert en bateau vers Punta Sabbioni et retour à Lido di Jésolo.

Repas du soir à l'hôtel.

Nuit.

Mercredi 5 mars 2025 : Venise

Petit déjeuner buffet.

Transfert en bateau vers VENISE.

Entrée dans un Squéro* et visite guidée d'une fabrication de gondoles*. (Durée 2h).

Repas de midi libre à Venise.

Temps libre à Venise.

En fin d'après-midi, transfert en bateau vers Punta Sabbioni et retour à l'hôtel.

Repas du soir.

Nuit.

Jedi 6 mars 2025 : Lido di Jesolo - Longeau

Petit déjeuner buffet.

Départ vers la Belgique.

Repas de midi libre.

Arrivée en soirée à Longeau.

Logement : hôtel*** à Lido di Jésolo.

Devises : euro.

Formalité : carte nationale d'identité valide.

(Merci de vérifier).

Notre prix :

Formule avec visites guidées* : 635 € par personne

Formule sans visites guidées : 600 € par personne

Supplément single : 116€ pour les 3 premières réservations, puis 144€ pour les 3 suivantes.

Sont compris :

- le déplacement en car,
- la demi-pension du repas du 1^{er} jour au soir au petit déjeuner du dernier jour,
- les boissons : vin et eau minérale le soir.
- le Pass Vaporetto pour les 3, 4 et 5 mars,
- le programme énoncé ci-dessus pour la formule visite guidée,
- l'assurance assistance rapatriement.

Inscription par téléphone ou mail avant le paiement.

Paiement à notre bureau (carte bancaire acceptée) ou sur le compte de GOEDERT Serge Sprl en mentionnant « VENISE mars 2025 ». IBAN : BE54 0016 5112 4397 - BIC : GEBABEBB. Un **acompte** de 200 € par personne est exigé lors de l'inscription.

Solde payable 1 mois avant le départ.

Places attribuées dans le car selon les inscriptions.

Date limite d'inscription : le 20 janvier 2025.

CAR NON FUMEUR.





Les Pays-Bas sont un pays aux multiples facettes, une nation à l'histoire riche et au patrimoine culturel immense. Nous vous invitons à découvrir les emblèmes de la culture néerlandaise (tulipes, moulins, fromages, ...) mais aussi des villes trépidantes comme Amsterdam, futuristes comme Rotterdam ou calmes comme Delft.

Paysages grandioses, vie douce et trésors patrimoniaux ... laissez-vous inspirer par notre sélection des plus beaux endroits à découvrir dans ce superbe pays...

Mercredi 30 avril 2025 : Longeau – Kinderdijk – Rotterdam.

Départ à 5.30h devant le GARAGE GOEDERT.
Possibilité de prise en charge à domicile avec supplément et selon disponibilités.

Arrêt petit déjeuner libre.

Rendez-vous avec votre guide en cours de route.
Route vers KINDERDIJK. Les dix-neufs moulins à vent ont été construits aux alentours de 1740 dans le cadre d'un vaste projet de lutte contre les inondations. Aujourd'hui ils sont le symbole du génie hydraulique hollandais. Visite d'un moulin.
Continuation vers ROTTERDAM.

Repas de midi dans un restaurant panoramique à 100m d'altitude.

Visite de la ville en autocar à la découverte de son centre animé, son port, les fameuses et surprenantes maisons « cubiques ».

Découverte en Spido du port de Rotterdam et de l'organisation du plus grand port européen.

Installation à l'hôtel **** à VIANEN.

Repas du soir.

Installation dans votre hôtel. Nuit.

Jeudi 1^{er} mai 2025 : Gouda – Keukenhof.

Petit déjeuner buffet.

Visite de GOUDA, ville marchande typiquement hollandaise, où vous découvrirez de nombreux bâtiments et pignons datant du 15^{ème} et 16^{ème} siècle ainsi que l'Eglise St. Janskerk, l'hôtel de ville et le poids public. Découverte du marché au fromage, véritable spectacle historique.

Départ vers LISSE.

Repas de midi en cours de route.

Découverte du plus grand parc floral de ce monde. Chaque année, plus de 7 millions de fleurs à bulbe y sont plantées. De fabuleuses collections horticoles sont présentées dans les divers jardins et à travers quatre pavillons : tulipes, hyacinthes, jonquilles, orchidées, roses, œillets, iris, lys Retour à l'hôtel.

Repas du soir. Nuit.

Vendredi 2 mai 2025 : Hoorn – Medemblik – Enkhuizen – Volendam – Marken.

Petit déjeuner buffet.

Départ pour HOORN. A 10.30h, embarquement à bord d'un train touristique à vapeur qui relie Hoorn à MEDEMBLIK en vous faisant traverser la campagne hollandaise. Arrivée à Medemblik à 12.00h. Découverte de ce petit village, autre port de l'ancien Zuiderzee devenu depuis la construction de la Grande Digue l'IJsselmeer. Puis à 13.00h, embarquement à bord d'un bateau qui, longeant la côte vous conduira à ENKHUIZEN.

Repas de midi froid typique « Kofietafel » (composé de pain, charcuterie, fromage et servi avec du café ou thé) à bord du bateau et arrivée à Enkhuizen à 15h.

Départ pour VOLENDAM. Découverte de ce charmant village de pêcheurs situé au bord de cette mer intérieure créée par l'homme et connu pour ses costumes folkloriques et sa spécialité culinaire : l'anguille fumée. Petit temps libre, puis traversée en bateau à destination de MARKEN qui fut une île et aujourd'hui rattachée à la terre ferme par une digue. Autrefois, village de pêcheurs elle a su conserver son patrimoine que vous découvrirez à travers les maisons et les costumes restés traditionnels. Retour à l'hôtel. Repas du soir. Nuit.

Samedi 3 mai 2025 : Amsterdam – Zaandam.

Petit déjeuner buffet.

Rendez vous avec les guides locaux pour une visite guidée de 2 heures du centre historique D'AMSTERDAM. La ville est célèbre pour son

patrimoine artistique, son système élaboré de canaux et ses étroites maisons à pignons, héritage de l'âge d'or de la ville, le XVII^e siècle. Vous découvrirez entre autres la Place du Dam avec le Palais Royal et la Nouvelle Eglise, le Marché aux fleurs, dernier marché flottant de la ville. Croisière sur les canaux d'Amsterdam pendant une heure qui vous permettra de découvrir la ville sous un autre aspect.

Repas de midi au centre-ville.

Départ pour la région de Zaandam.

Visite du Zaanse Schans, village historique habité et musée de plein air. Il restitue de manière vivante la vie traditionnelle des 17^e et 18^e siècles. Zaanse Schans réunit sur un même lieu des maisons traditionnelles, des docks comme autrefois, une fonderie d'étain, une fromagerie et une ferme laitière, une épicerie à l'ancienne, des ateliers de fabrication de sabots et, bien évidemment, de nombreux moulins.

Retour à l'hôtel. Repas du soir. Nuit.

Dimanche 4 mai 2025 : Broek op Langedijk-Afsuitduik.

Petit déjeuner buffet.

Départ pour BROEK OP LANGEDIJK. Visite de Broekerveiling Museum. Dans cette région appelée « Les milliers d'Iles », vous visiterez la plus ancienne vente aux enchères de produits maraichers du monde. Grâce à une croisière entre ces îlots, lieux de production, vous comprendrez que les récoltes et ventes ne pouvaient se faire qu'en bateau. Vous participerez en tant qu'acheteur à une vente aux enchères.

Repas de midi au restaurant du musée.





Continuation vers le nord des Pays Bas et traversée de la Grande Digue : L'AFSUITDUIK. Cette digue longue de 32km qui fut construite entre 1927 et 1933 ferme le Zuiderzee en l'isolant de la Mer du Nord. Retour à l'hôtel.
Repas du soir. Nuit.

Lundi 5 mai 2025 : Château de Haar-Delft.

Petit déjeuner buffet.

Visite du CHATEAU DE HAAR et de ses jardins, certainement le plus grand et le plus beau château des Pays-Bas. Construit comme château fort au 14^{ème} siècle, puis reconstruit en style néo-gothique à la fin du 19^{ème} siècle par l'architecte Pierre Cuypers, il possédait déjà tout le confort moderne : eau courante chaude et froide, électricité, chauffage central, bain turc, cuisine moderne, ascenseur. A l'époque, même la Reine des Pays Bas n'avait pas tout ce luxe.

Départ pour DELFT.

Repas de midi en cours de route.

Visite à pied de DELFT qui a conservé tout son charme de cité médiévale d'antan : petites ruelles, canaux enjambés de petits ponts à arches . La ville affiche également les stigmates de son passé florissant du siècle d'Or (17^{ème} siècle). Visite de la Manufacture Royale de Porcelaine. Vous ferez un voyage dans l'histoire de la porcelaine et ses techniques de fabrication. Vous verrez des artistes à l'œuvre et vous découvrirez à quoi ressemblait la salle à manger de Vermeer. Visite de l'usine et du musée qui conserve les pièces anciennes de Delft.

Départ vers la Belgique.

Retour prévu vers 20.30h-21.00h

Logement : hôtel**** à Utrecht, toutes chambres équipées de sanitaires complets.

Devises : euro.

Formalité : carte nationale d'identité valide. (Merci de vérifier).

Notre prix : 1560€

Supplément single : 343€ pour les 5 premières réservations, puis à partir de la 6^{ème} réservation, un supplément est appliqué.

Sont compris :

- le déplacement en car,
- la pension complète du repas de midi du 1^{er} jour au repas de midi du dernier jour,
- les boissons aux repas : 1 boisson à midi et café, 2 boissons à l'hôtel,
- le programme énoncé ci-dessus,
- un guide accompagnateur durant tout le séjour,
- l'assurance assistance rapatriement.

Inscription par téléphone ou mail avant le paiement.

Paiement à notre bureau (carte bancaire acceptée) ou sur le compte de GOEDERT Serge Spri en mentionnant « Pays Bas 2025 ».

IBAN : BE54 0016 5112 4397 - BIC : GEBABEBB.
Un **acompte** de 200 € par personne est exigé lors de l'inscription.

Solde payable 1 mois avant le départ.

Places attribuées dans le car selon les inscriptions.

Date limite d'inscription : le 15 mars 2025.

CAR NON FUMEUR

DISNEYLAND PARIS

LUNDI 5 MAI ET MARDI 6 MAI 2025

2
jours

Laissez-vous porter par la magie de Disneyland Paris en logeant à l'intérieur du Parc ...

Lundi 5 mai 2025 :

Départ à 6.00h devant le GARAGE GOEDERT.

Arrivée vers 10.00h-10.30h à DISNEYLAND.

Journée libre dans le Parc d'attractions de votre choix.

Une navette gratuite entre le parc et l'hôtel est à votre disposition.

Repas de midi libre.

Installation dans votre chambre à l'hôtel Santa Fe.

Repas du soir libre.

Nuit.

Mardi 6 mai 2025 :

Petit déjeuner.

Journée libre dans le Parc.

Rendez-vous au car à 19.00h.

Arrivée en Belgique vers 23.30h.

Logement : hôtel Sante Fe** à Marne la Vallée.

<https://www.disneylandparis.com/fr-be/hotels/disneys-hotel-santa-fe/>

Devises : euro.

Formalité : carte nationale d'identité valide. (Merci de vérifier).

Notre prix :

Prix par adulte :

Base 1 adulte dans la chambre : 470€

Base 2 adultes dans la chambre : 380€

Base 3 adultes dans la chambre : 350€

Base 4 adultes dans la chambre : 335€

Prix par enfant :

Enfants de 11 ans et moins : 250€

Enfants moins de 2 ans et moins : 90€

Sont compris :

- le déplacement en car,
- l'entrée du Parc pour les 2 jours, (accès aux deux parcs),
- une nuit à l'hôtel avec petit déjeuner.

Inscription par téléphone ou mail avant le paiement.

Paiement à notre bureau (carte bancaire acceptée) ou sur le compte de GOEDERT Serge Sprl en mentionnant « DISNEY mai 2025 ».

IBAN : BE54 0016 5112 4397 - BIC : GEBABEBB.

Un **acompte** de 100 € par personne est exigé lors de l'inscription.

Solde payable 1 mois avant le départ.

Places attribuées dans le car selon les inscriptions.

Date limite d'inscription : le 15 mars 2025.

CAR NON FUMEUR.



VENDREDI 11 JUILLET AU DIMANCHE 20 JUILLET 2025



L'Ecosse, avant tout, ce n'est pas un paysage, mais des paysages. Paysages de montagnes, (les deux tiers du pays) dominés par le plus haut sommet de Grande-Bretagne, paysages aquatiques où sans l'aide des marées, il serait parfois impossible de distinguer l'eau douce de l'eau salée. C'est cette eau douce qui donne naissance aux célèbres lochs présents sur presque tout le territoire. L'Ecosse, c'est aussi des légendes où les fantômes hantent les ruines de vieux châteaux en pierre, dominants des lochs où errent d'étranges créatures... Mais que cette approche apparemment austère ne vous effraie pas ; en Ecosse il y a les Ecossais !

Et s'ils vous racontent des histoires inquiétantes, c'est autour d'une bouteille de bon whisky qui saura certainement vous reconforter et vous apporter cette chaleur présente dans le cœur de tous les Ecossais...

Vendredi 11 juillet 2025 : Longeau – Rotterdam.

Départ à 14.00h devant le GARAGE GOEDERT.
Possibilité de prise en charge à domicile avec supplément et selon disponibilités.

Route vers ROTTERDAM. Rendez vous avec votre guide en cours de route.
Présentation vers 19.00h au terminal P&O Ferries à Rotterdam Europort.
Formalités d'embarquement.
Installation dans les cabines.(1 nuit).
Repas du soir à bord.
Nuit.

Samedi 12 juillet 2025 : Hull – York – Glasgow.

Petit déjeuner buffet à bord.
Arrivée matinale à KINGSTON UPON HULL vers 7.30h.
Débarquement et départ pour YORK. Visite de la cité médiévale abritée derrière ses remparts : ruelles étroites, maisons à colombages, constructions géorgiennes. Visite de York Minster, la cathédrale qui avec sa silhouette de long vaisseau est une des merveilles architecturales de l'Angleterre.
Repas de midi dans un restaurant en ville.
Continuation vers Glasgow. Arrivée dans votre hôtel dans la région de Glasgow. Installation (3 nuits).
Repas du soir à l'hôtel.
Nuit.

Dimanche 13 juillet 2025 : Glasgow – Falkirk – Glasgow.

Petit déjeuner écossais à l'hôtel.

Visite de GLASGOW, première ville d'Ecosse par sa population et parfois décrite comme la plus belle ville victorienne de Grande Bretagne, qui s'étend de part et d'autre de la rivière Clyde. Découverte du centre-ville où se trouvent les édifices publics les plus remarquables tels que les City Chambers, la colonne surmontée de la statue de Sir Walter Scott, la Cathédrale et le Stock Exchange.

Repas de midi dans un restaurant en ville.

Puis découverte de la ROUE DE FALKIRK, ascenseur à bateaux rotatif, reliant le Forth and Clyde Canal à l'Union Canal. Cette « roue » que vous emprunterez est un modèle d'ascenseur à bateaux unique au monde, et constitue un chef-d'œuvre d'ingénierie civile. Retour à l'hôtel.

Repas du soir.

Nuit.

Lundi 14 juillet 2025 : Glasgow – Ile d'Arran – Glasgow.

Petit déjeuner écossais à l'hôtel.

Départ pour ARDROSSAN. Embarquement avec votre autocar sur le Ferry pour une excursion sur l'ILE D'ARRAN. Découverte de cette ile aux paysages à couper le souffle avec une faune et une flore extraordinaire. On la surnomme l'Ecosse en miniature.

Repas de midi.

Visite du CHATEAU DE BRODICK, ancien fief des Ducs d'Hamilton. Le jardin boisé est l'un des plus beaux en Europe. Plusieurs arrêts photos

prévus en cours de route.

Traversée retour en ferry. Retour à l'hôtel.

Repas du soir.

Nuit.

Mardi 15 juillet 2025 : Glasgow – Loch Lomond – Inveraray - Oban.

Petit déjeuner écossais à l'hôtel.

Départ matinal vers le sud des Highlands. Vous longerez le LOCH LOMOND jusqu'à Luss. Arrêt photos pour admirer des petits îlots au milieu du lac.

Continuation pour TARBET pour une mini-croisière sur les eaux bleues du lac.

Repas de midi dans un restaurant en cours de route.

Continuation vers le Château D'INVERARAY, magnifique propriété du Duc d'Argyll, chef du clan Campbell, édifice néo-gothique orné de lucarnes, de créneaux et tours coniques avec son salon aux tapisseries de Beauvais. Temps libre dans le village. Départ pour OBAN.

Installation dans votre hôtel. (1 nuit).

Repas du soir.

Nuit.

Mercredi 16 juillet 2025 : Oban – Glencoe - Culloden - Inverness.

Petit déjeuner écossais à l'hôtel.

Départ pour le nord et le LOCH NESS, dans les Highlands, mondialement connu pour son monstre Nessie, tapi dans ses profondeurs. Vous ferez un petit détour pour traverser le GLENCOE, une des vallées les plus renommées des Highlands.





Repas de midi en cours de route.

Continuation vers CULLODEN dans la région d'Inverness. Découverte du site de la bataille de Culloden Moor où les troupes jacobites furent écrasées par l'armée anglaise en 1746. Découverte d'INVERNESS, centre administratif des Highlands d'Ecosse, qui tire son nom du gaélique «Inbhir Nis». Elle est la capitale de la cornemuse, organisant tous les ans la plus célèbre des compétitions internationales de sonneurs en solo.

Continuation pour votre hôtel dans la région d'Inverness. Installation. (1 nuit).

Repas du soir.

Nuit.

Jeudi 17 juillet 2025 : Cairngorms – Speyside - Dunkeld

Petit déjeuner écossais à l'hôtel.

Traversée de la région des CAIRNGORMS, un parc naturel montagneux en plein cœur des Highlands qui longe la rivière Spey et qui offre de superbes paysages.

Visite du château de BLAIR ATHOLL, résidence du Duke of Atholl qui est le seul sujet britannique autorisé à entretenir une garde personnelle, les « Atholl Highlanders ».

Repas de midi dans un restaurant en cours de visite.

Continuation pour DUNKELD. Arrêt en cours de route pour une dégustation de saumon fumé.

Route vers votre hôtel à Dumferline. Installation. (1 nuit).

Repas du soir.

Nuit.

Vendredi 18 juillet 2025 : Edimbourg - New-castle-upon-Tyne

Petit déjeuner écossais à l'hôtel.

Départ pour Edimbourg.

Visite du SCOTCH WHISKY EXPERIENCE. Vous aurez toutes les clés en main pour devenir un expert en whisky. Votre visite s'achèvera avec une dégustation dans leur cave, renfermant la plus grande collection de whisky écossais au monde.

Tour guidé panoramique D'EDIMBOURG, capitale écossaise inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco : la vieille ville date du Moyen-Age et la nouvelle ville date de l'époque géorgienne.

Repas de midi dans un restaurant du centre-ville.

Visite du Château d'Edimbourg qui trône au sommet d'un ancien volcan et où les joyaux de la couronne écossaise sont conservés. Départ pour NEWCASTLE-UPON-TYNE. Installation dans les chambres. (1 nuit).

Repas du soir.

Nuit.

Samedi 19 juillet 2025 : Newcastle-upon-Tyne - Durham – Ferry.

Petit déjeuner anglais à l'hôtel.

Départ pour DURHAM, petite ville coupée en deux par la rivière et qui conserve un château dont l'origine remonte aux Normands. Visite de la Cathédrale, chef d'œuvre de l'architecture romane et exemple quasi unique du passage du roman au gothique.

Repas de midi dans un restaurant du centre-ville.

Présentation à 15.00h au terminal Ferry de DFDS à NEWCASTLE.

Installation dans les cabines. (1 nuit).

Départ de la traversée à 17.00h.

Repas du soir à bord.

Nuit.

Dimanche 20 juillet 2025 : Ijmuiden - Longeau.

Petit déjeuner buffet à bord.

Arrivée à IJMUIDEN vers 9.45h. Débarquement.

Repas de midi compris en cours de route.

Dépose du guide en cours de route.

Arrivée à Longeau vers 17.00h

Logement : hôtels***.

Devises : Livre Sterling.

Formalité : PASSEPORT VALIDE obligatoire.

(Merci de vérifier).

Une autorisation électronique de voyage est obligatoire. Nous vous communiquerons les informations nécessaires en mai 2025. (10£ - non inclus dans le prix ci-dessous).

Remarque :

Nous vous conseillons d'emporter un sac de voyage avec le nécessaire de toilette pour les traversées en bateau, vos bagages restant dans l'autocar.

Notre prix : 2850€ avec traversée en cabines extérieures et 2820€ avec traversée en cabines intérieures,
Supplément chambre single : 644€ en cabines extérieures et 586€ en cabines intérieures. (nombre très limité).

Sont compris :

- le déplacement en car,
- la pension complète du repas du 1^{er} jour au soir au dernier jour après le repas de midi,
- le programme énoncé ci-dessus,
- un guide accompagnateur sur place,
- l'assurance assistance rapatriement.

Inscription par téléphone ou mail avant le paiement.

Paiement à notre bureau (carte bancaire acceptée) ou sur le compte de GOEDERT Serge Sprl en mentionnant « ECOSSE 2025 ».

IBAN : BE54 0016 5112 4397 - BIC : GEBABEBB.

Un **acompte** de 200 € par personne est exigé lors de l'inscription.

Solde payable 2 mois avant le départ.

Places attribuées dans le car selon les inscriptions.

Date limite d'inscription : le 20 avril 2025.

CAR NON FUMEUR.





Des kilomètres de plage au cœur gastronomique de l'Italie : Emilia-Romagna.

Art, histoire, artisanat et shopping ainsi qu'un grand éventail de possibilités de détente. Mettez-vous dans la peau de l'Italien et profitez comme lui des plaisirs de la vie...

SEJOUR EN PENSION COMPLETE A L' HOTEL GRAZIELLA***

Situé en face de la mer, piscine privée (chaises longues et parasols à la piscine à la disposition des clients).

L'un des fleurons de l'hôtel Graziella est la cuisine. Chaque repas se transforme ainsi en un rendez-vous très attendu où le savoureux buffet de hors d'œuvre et de salades est le meilleur prélude d'un menu varié et stimulant...

Toutes les chambres avec WC, douche, téléphone, sèche-cheveux, TV.

DEPART

Dimanche 13 juillet 2025 devant le GARAGE GOEDERT à 17.30h.

Possibilité de prise en charge à domicile avec supplément et selon disponibilités.

Arrêt repas du soir (libre).

Route de nuit.

Arrivée à TORRE PEDRERA le samedi 14 juillet 2025 pour le petit déjeuner.

RETOUR

Samedi 26 juillet 2025 :

Départ de l'hôtel après le repas du soir.

Route de nuit.

Arrêt petit déjeuner (libre).

Retour en BELGIQUE le dimanche 27 juillet 2025 en début de matinée.

Devise : euro.

Formalité : carte nationale d'identité valide – merci de vérifier.

Notre prix :

Adultes : 1400€.

Enfants logeant dans la chambre avec deux adultes payants :

- de 11 ans à 13 ans : 1280 €.
- de 6 à 10 ans : 1080 €.
- de 2 à 5 ans : 875 €.
- jusque – de 2 ans : gratuit.

Enfants logeant dans la chambre avec un adulte payant :

- de 11 à 13 ans : 1 355€
- de 6 à 10 ans : 1 305 €.
- de 2 à 5 ans : 1250 €.
- jusque – de 2 ans : gratuit

Supplément chambre single : 104€.

Sont compris :

- le déplacement en car de luxe équipé WC, bar, vidéo,
- la pension complète du petit déjeuner du 14 juillet au repas du soir du 26 juillet 2025,
- l'assurance assistance rapatriement.

Ne sont pas compris :

- le repas du premier jour au soir et le petit déjeuner du dernier jour,
- les boissons aux repas.

Inscription par téléphone ou par mail avant le paiement.

Paiement à notre bureau (carte bancaire acceptée) ou sur le compte de GOEDERT Serge Sprl en mentionnant « ADRIATIQUE JUILLET 2025 ».

IBAN : BE54 0016 5112 4397 - BIC : GEBABEBB.
Un **acompte** de 200 € par personne est exigé lors de l'inscription.

Solde payable 1 mois avant le départ.

Places attribuées dans le car selon les inscriptions.

Date limite d'inscription : le 1 juin 2025.

CAR NON FUMEUR





.Plongez dans l'atmosphère fun, fantastique et féérique du Futuroscope, vivez un inoubliable voyage dans le temps au Puy du Fou....

Mercredi 23 juillet 2025 : Belgique – Futuroscope.

Départ à 7.00h devant le GARAGE GOEDERT.
Possibilité de prise en charge à domicile avec supplément et selon disponibilités.
Route vers Troyes, Orléans, Tours, Poitiers.
Repas de midi en cours de route.
Arrivée en fin d'après-midi à Poitiers.
Installation à l'hôtel***. (2 nuits).
Repas du soir.
Nuit.

Jeudi 24 juillet 2025 : Futuroscope.

Petit déjeuner buffet.
Découverte du PARC DU FUTUROSCOPE : c'est ce lieu extraordinaire où le réel et l'imaginaire se côtoient. Ici, vous pourrez rejoindre Mars en roller coaster, sauter dans une tornade pour vivre le grand frisson, et tant d'autres Partez là où personne n'est encore allé !
Repas de midi sur place.
Repas du soir à proximité du parc.
Spectacle nocturne.
Retour à l'hôtel.
Nuit.

Vendredi 25 juillet 2025 : Puy du Fou

Petit déjeuner buffet.
Départ vers le Puy du Fou. Découverte du Grand Parc du Puy du Fou : il y a des mondes et des époques que l'on croyait à jamais disparus. Pourtant la forêt centenaire du Puy du Fou est devenue leur refuge et l'histoire continue.
Venez percer ce mystère hors du temps et vivez une expérience inoubliable chargée en émotions fortes et en grand spectacle pour toute la famille.
Repas de midi animé au Puy du Fou.
Vers 19.00h, départ vers votre hôtel situé à 10 km du parc.
Installation. (2 nuits).
Repas du soir.
Nuit.

Samedi 26 juillet 2025 : Puy du Fou

Petit déjeuner buffet.
Départ pour une nouvelle journée à la découverte du Puy du Fou.
Repas de midi dans le parc du Puy du Fou.
Vers 19.00h : retour à l'hôtel.
Repas du soir.
Puis retour au parc.

Vous assisterez en soirée à la CINESCENIE qui retrace l'histoire d'une famille vendéenne du Moyen Age au 20° s. : plus de 12 millions de spectateurs, 2400 acteurs sur une scène de 23 ha, 28000 costumes, 1.30h de grand spectacle et de nombreuses nouveautés ...le plus grand spectacle de nuit du monde est devenu un mythe immanquable.

Retour à l'hôtel.

Nuit.

Dimanche 27 juillet 2025 : Puy du Fou

Petit déjeuner buffet.

Départ vers la Belgique.

Repas de midi en cours de route.

Arrivée à Longeau vers 22.30h.

Votre logement : hôtels ***

Devises : euro.

Formalité : carte nationale d'identité.

Notre prix :

Adulte : 930€

Enfant jusque 12 ans inclus : 670€

Supplément single : 225€

Sont compris :

- le déplacement en car équipé WC, bar, vidéo,
- la **pension complète** du repas de midi du 1^{er} jour au repas de midi du dernier jour,
- les **boissons** aux repas, (1/4 vin),
- tout le programme énoncé ci-dessus,
- l'assurance assistance rapatriement.

Inscription par téléphone ou mail avant le paiement.

Paiement à notre bureau (carte bancaire acceptée) ou sur le compte de GOEDERT Serge Sprl en mentionnant « FUTUROSCOPE ET PUY DU FOU 2025 ».

IBAN : BE54 001 6511 243 97 - BIC : GEBABEBB.

Un **acompte** de 200 € par personne est exigé lors de l'inscription.

Solde payable 3 semaines avant le départ.

Places attribuées dans le car selon les inscriptions.

Date limite d'inscription : le 15 juin 2025.

CAR NON FUMEUR.



7

jours

LOIRE ATLANTIQUE : ST NAZAIRE - NANTES DIMANCHE 3 AOUT AU SAMEDI 9 AOUT 2025



Avec ses paysages variés, ses sites remarquables et ses traditions vivantes, ce département promet un voyage de découvertes inattendues.

Des trésors historiques aux merveilles naturelles, des délices culinaires aux expériences culturelles, préparez-vous à être captivés par les pépites et surprises de la Loire-Atlantique !

Dimanche 3 aout 2025 : Belgique – St Nazaire.

Départ à 6.00h devant le GARAGE GOEDERT.
Possibilité de prise en charge à domicile avec supplément et selon disponibilités.

Route vers Troyes, Orléans.

Repas de midi en cours de route.

Arrivée en fin de journée à St Nazaire.

Installation à l'hôtel***. (6 nuits).

Repas du soir.

Nuit.

Lundi 4 aout 2025 : St Nazaire – La Baule – Guérande.

Petit déjeuner buffet.

Départ pour le Port de Saint Nazaire. Visite guidée des CHANTIERS NAVALS STX, le plus

grand chantier naval d'Europe où sont construits les plus beaux et les plus grands paquebots au monde dont le dernier en date au nom de « OASIS3 ».

Repas de midi à l'hôtel.

Départ pour la Baie de LA BAULE et sa plage de 9km de sable fin. Traversée des Marais et visite du Musée des Marais salants où tout vous sera expliqué sur la récolte du sel. Visite et temps libre à la cité médiévale de GUERANDE, classé ville d'Art et d'Histoire et de la magnifique collégiale Saint Aubin.

Retour à l'hôtel.

Repas du soir.

Nuit.

Mardi 5 aout 2025 : Nantes

Petit déjeuner buffet.

Départ pour NANTES, 7^{ème} ville de France et résidence historique des Ducs de Bretagne. Visite du cœur du vieux Nantes en petit train touristique au cours de laquelle vous sera retracée l'histoire de la ville à travers les siècles. Vous découvrirez de magnifiques panoramas et des trésors architecturaux. Retour par le château des Ducs de Bretagne.

Repas de midi sur la plus belle place de Nantes

en plein centre-ville.

Puis croisière promenade sur la rivière ERDRE agrémentée de commentaires sur son histoire et sur les « petites folies » qui la bordent.

Retour à l'hôtel.

Repas du soir.

Nuit.

Mercredi 6 aout 2025 : Parc régional de Brière – Domaine de la Coche – St Brévin.

Petit déjeuner buffet.

Départ pour le PARC DE BRIERE, parc naturel depuis 1970 et deuxième marais naturel de France après la Camargue. Arrêt au village de KERHINET, village breton typique avec ses maisons en toit de chaume, découverte de la faune et de la flore de la Brière en calèche et en chaland (grande barque à fond plat de 50 personnes). Au fil de ces balades, votre guide Briéron vous racontera l'histoire de ce Marais, les techniques de chasse et de pêche, l'incroyable voyage de l'anguille lors de sa reproduction.

Repas de midi.

Départ pour le DOMAINE DE LA COCHE. Visite du domaine et de ses vignes. Explications sur la confection du célèbre vin le Muscadet. Dégustation. Route pour PORNIC et son port de pêche aux quais animés. Temps libre pour flâner sur les quais. Retour et arrêt pour une vision unique du Pont bien connu des photographes de SAINT-BREVIN.

Retour à l'hôtel.

Repas du soir.

Nuit.

Jeudi 7 aout 2025 : L'île de Noirmoutier

Petit déjeuner buffet.

Départ pour l'île de Noirmoutier en Vendée, surnommée « l'île aux mimosas » pour son climat permettant aux mimosas d'y fleurir même en hiver. Ces conditions climatiques exceptionnelles permettent à l'île de développer la culture de la Bonnotte, dans une terre sablonneuse enrichie au goémon. Selon les marées, vous pourrez emprunter le Passage du Gois, route submersible, reliant l'île au continent qu'on ne peut emprunter qu'à marée basse. Temps libre à Noirmoutier.

Repas de midi sur le port.

Arrêt à la Plage des Dames, visite du musée des Traditions. Découvrez l'univers des métiers, des activités traditionnelles et des modes entre les années 1850 et 1950.

Puis dans un domaine ostréicole, dégustation d'huitres et de muscadet.

Retour à l'hôtel par le Marais Breton.

Repas du soir.

Nuit.

Vendredi 8 aout 2025 : le Croisic – Escal'atlantic

Petit déjeuner buffet.

Départ pour la PRESQU'ILE DU CROISIC. Visite commentée du musée du Grand Blockaus à Batz-sur-Mer, 300m² installés sur 5 niveaux dans un authentique poste de commandement du Mur de l'Atlantique. Vous découvrirez l'incroyable histoire de la poche de Saint-Nazaire, dernière région libérée d'Europe le 11 mai 1945.

Retour par la côte sauvage pour le repas de midi à l'hôtel.

Puis route vers le Port de St Nazaire à la décou-





verte de « ESCAL'ATLANTIC », un lieu unique en Europe réinventé en 2013. Laissez vous transporter dans l'univers et la magie des paquebots transocéaniques. Vous y découvrirez les fabuleuses histoires de ces machines à voyager, hall d'embarquement, pont promenade, timonerie, salle des machines. Tous les objets proviennent de paquebots construits à St-Nazaire durant la première moitié du XX^s.

Retour à l'hôtel.

Repas du soir.

Nuit.

Samedi 9 aout 2025 : St Nazaire - Longeau.

Petit déjeuner buffet.

Repas de midi en cours de route.

Arrivée en Belgique en soirée.

Votre logement : hôtel *** situé à Saint Nazaire.

Devises : euro.

Formalité : carte nationale d'identité.

Notre prix :

Adulte : 1240€

Supplément single : 210€ pour les 4 premières chambres, puis 240€ pour les suivantes.

Sont compris :

- le déplacement en car équipé WC, bar, vidéo,
- la pension complète du repas de midi du 1^{er} jour au repas de midi du dernier jour,
- les boissons aux repas, (1/4 vin),
- 3 soirées animées,
- tout le programme énoncé ci-dessus,
- l'assurance assistance rapatriement.

Inscription par téléphone ou mail avant le paiement.

Paiement à notre bureau (carte bancaire acceptée) ou sur le compte de GOEDERT Serge Sprl en mentionnant « LOIRE ATLANTIQUE 2025 ».

IBAN : BE54 001 6511 243 97 - BIC : GEBABEBB.

Un **acompte** de 200 € par personne est exigé lors de l'inscription.

Solde payable 3 semaines avant le départ.

Places attribuées dans le car selon les inscriptions.

Date limite d'inscription : le 10 juin 2025.

CAR NON FUMEUR

PRAGUE : CITY TRIP A LA CARTE : EN LIBERTE OU AVEC GUIDE

JEUDI 14 AOUT AU LUNDI 18 AOUT 2025

5

jours

.Dès les premiers instants au cœur de Prague, on se dit qu'aucune autre destination ne pourrait être si fascinante. Véritable musée à ciel ouvert, chacun des chefs-d'œuvre de Prague vous dévoile son histoire millénaire. Vous prendrez plaisir à flâner dans les ruelles pittoresques. Cette ville ne se découvre pas, elle se savoure. Pour vivre d'authentiques moments praguais, rien ne vaut un passage dans une hospoda... l'ambiance chaleureuse vous offre le privilège de plonger dans l'âme de Prague...

Jeudi 14 aout 2025 : Belgique – Prague.

Départ à 6.00h devant le GARAGE GOEDERT.
Possibilité de prise en charge à domicile avec supplément et selon disponibilités.
Repas de midi libre en cours de route.
Arrivée en fin de journée à Prague.
Installation à l'hôtel****. (4 nuits).
Repas du soir. Nuit.

Vendredi 15 aout 2025 : Prague : Vieille Ville.

Petit déjeuner buffet.
Rendez vous avec votre guide. Découverte du quartier juif, de la vieille ville, la place de l'horloge avec ses maisons à arcades, la statue de Jan Hus, l'Hôtel de ville et son Horloge astronomique avec le défilé des apôtres, Notre Dame devant Tyn, le Passage Ungelt, la Cour des Mar-

chands...

Repas de midi dans une brasserie typique.
Poursuite des visites de la Vieille Ville avec une promenade en tramway historique privatisé à travers les vieux quartiers.

Retour à l'hôtel.

Vers 19.00h, départ en autocar en compagnie de votre guide pour la soirée typique dans une Koliba : repas typique avec animation folklorique.

Retour à l'hôtel. Nuit.

Samedi 16 aout 2025 : Prague : quartier du château et Mala Strana.

Petit déjeuner buffet.

Visite de quartier du CHATEAU DE PRAGUE : promenade depuis la bibliothèque de Strahov vers le complexe du château : la Cathédrale St Guy avec la somptueuse Chapelle Saint Venceslas, le vieux Palais Royal avec la Salle Vladislav, la Basilique St Georges et la Ruelle d'Or avec ses petites maisons multicolores dont celle de F.Kafka...

Repas de midi dans un restaurant typique du quartier.

Après-midi, poursuite par la visite insolite du quartier baroque de MALA STRANA, la presqu'île de Kampa et le mur de John Lennon, ND de la Victoire avec la statuette du Petit Enfant





Jésus et promenade au Pont Charles avec ses 30 statues en pierre. En fin d'après-midi, visite du musée de la Slivovitz avec dégustation. Croisière nocturne sur la Vlatva avec repas du soir (menu buffet). .Retour à l'hôtel. Nuit.

Dimanche 17 aout 2025 : Prague : Nouvelle Ville « Art Nouveau.

Petit déjeuner buffet.

Transfert pour la visite spéciale « Art Nouveau » PLACE VENCESLAS et ses passages et ruelles aux belles façades, la tête tournante de Franz Kafka, les papillons géants, la rue piétonne et à sa fin la fameuse Maison Municipale (le plus beau joyau « Art Nouveau » de la ville – visite exclusive des intérieurs), la Tour Poudrière.

Repas de midi au café-restaurant « Art Nouveau » de la Maison Municipale.

Temps libre pour la découverte personnelle de la ville et les derniers achats : cristal de Bohême, marionnettes, jambon de Prague, Bechrovka...

Dégustation de Tredelnik lors des visites.

Retour à l'hôtel. Repas du soir. Nuit.

Lundi 18 aout 2025 : Prague – Belgique

Petit déjeuner buffet.

Départ vers la Belgique.

Repas de midi libre en cours de route.

Arrivée en Belgique en soirée.

Votre logement : hôtel **** situé à Prague à coté du Centre des Congrès et proche du centre-ville, à côté de la bouche de métro Vysehrad. <https://www.holidayinn.cz/>

Devises : euro.

Formalité : carte nationale d'identité.

Notre prix : Formule Prague en Liberté :

Adultes : 545€

Supplément single : 168€

Sont compris :

- le déplacement en car équipé WC, bar, vidéo,
- la nuit et petit déjeuner du 1^{er} jour au soir au dernier jour au matin,
- la visite guidée de la Vieille ville le 2^{ème} jour au matin,
- le repas de midi du 15 aout avec 2 boissons,
- l'assurance assistance rapatriement.

Notre prix : Formule Prague avec Guide :

Adultes : 910€

Supplément single : 168€

Sont compris :

- Le déplacement en car équipé WC, bar, vidéo,
- La pension complète du repas du soir du 1^{er} jour au petit déjeuner du dernier jour,
- les boissons aux repas, (2 boissons),
- un guide francophone sur place,
- tout le programme énoncé ci-dessus,
- l'assurance assistance rapatriement.

Paiement à notre bureau (carte bancaire acceptée) ou sur le compte de GOEDERT Serge Sprl en mentionnant « PRAGUE 2025 ».

IBAN : BE54 001 6511 243 97 - BIC : GEBABEBB.

Un **acompte** de 200 € par personne est exigé lors de l'inscription.

Solde payable 3 semaines avant le départ.

Places attribuées dans le car selon les inscriptions.

Date limite d'inscription : le 10 juillet 2025.

PAYS BASQUE

DIMANCHE 31 AOUT AU DIMANCHE 7 SEPTEMBRE 2025

8

jours

Les Basques sont fiers de leur pays et ils peuvent l'être !

Une côte magnifique, des stations balnéaires charmantes, un arrière-pays riche, des villages pittoresques, une gastronomie généreuse, le tout agrémenté d'un accueil chaleureux... Autant d'aspects qui font du Pays Basque une terre à découvrir.

Dimanche 31 aout 2025 : Belgique – Niort.

Départ à 6.00h devant le GARAGE GOEDERT.
Possibilité de prise en charge à domicile avec supplément et selon disponibilités.
Route vers Troyes, Orleans, Poitiers.
Repas de midi en cours de route.
Arrivée en fin de journée à Niort.
Installation à l'hôtel***. (1 nuit).
Repas du soir.
Nuit.

Lundi 1^{er} septembre 2025 : Niort - St Martin d'Arrossa – Saint Jean Pied de Port.

Petit déjeuner.
Route vers votre lieu de séjour à ST MARTIN D'ARROSSA.
Installation à l'hôtel **. (5 nuits)

Repas de midi.

Départ pour SAINT JEAN PIED DE PORT, ville étape des pèlerins sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle. Visite guidée de la vieille ville navarraise en grès rouge. Découverte des échoppes, de la porte Saint Jacques de la Citadelle, de Vauban et promenade sur le chemin de ronde. Temps libre pour flâner dans les ruelles pittoresques.

Retour à l'hôtel en fin d'après-midi.

Dégustation de foie gras au piment d'Espelette.

Sangria de bienvenue.

Repas du soir.

Nuit.

Mardi 2 septembre 2025 : petit train de la Rhune – Villages Basques

Petit déjeuner.

Départ pour LA RHUNE avec son train à crémaillère qui monte à 905m d'altitude, sommet mythique du Pays Basque, qui domine à perte de vue, sur les sites français et espagnols.

Repas de midi.

Départ pour la découverte de deux villages basques : AINHOA et sa magnifique bastide du





17^e siècle et maisons à colombages, puis d'ESPELETTE, capitale du Piment, ancien village seigneurial aux maisons colorées. Visite de l'atelier du piment.

Retour à l'hôtel en fin de journée.

Repas du soir. Nuit.

Mercredi 3 septembre 2025 : Bayonne – Biarritz – Anglet - Arcangues.

Petit déjeuner buffet.

Départ pour la visite de BAYONNE, ville fortifiée par Vauban. Riche d'histoire, réputée pour ses fêtes, Bayonne est la capitale du Pays Basque. Sa Cathédrale, ses rues pittoresques en font une ville de cœur.

Repas de midi.

Continuation vers BIARRITZ, ville impériale au bord du Golfe de Gascogne. Résidence d'été de Napoléon III et d'Eugénie de Montijo. La ville offre une architecture de « station balnéaire du second empire ». Tour panoramique. Puis direction ANGLET bien connu pour la chambre d'amour. Passage par ARCANGUES où vous pourrez faire un petit arrêt sur la tombe de Luis Mariano.

Retour à l'hôtel.

Repas du soir. Nuit.

Jeudi 4 septembre 2025 : Fontarrabie – Jaizkibel – Monte Igueldo.

Petit déjeuner.

Départ pour FONTARRABIE, petit port de pêche. La vieille ville fortifiée est édifée sur un promontoire surplombant l'estuaire, face à la mer. Continuation par le JAIZKIBEL, mon-

tagne la plus occidentale des Pyrénées. Son point culminant est modeste : 542m. Puis découverte du MONTE IGUELDO, avec plus de 100 ans d'histoire, le funiculaire est le moyen de transport le plus populaire pour y accéder. Repas de midi dans une cidrerie.

Retour à l'hôtel en fin d'après-midi.

Repas du soir. Nuit.

Vendredi 5 septembre 2025 : Maison d'Arnaga - Saint Jean de Luz

Petit déjeuner.

Départ pour la MAISON D'ARNAGA, maison du célèbre écrivain Edmond Rostand, auteur de Cyrano de Bergerac et de l'Aiglon.

Repas de midi.

Continuation vers SAINT JEAN DE LUZ, ville rendue célèbre grâce au mariage de Louis XIV et l'infante Marie Thérèse. Promenade guidée à travers ses rues pittoresques, le port, la place Louis XIV, et l'Eglise St Jean Baptiste. Temps libre pour le shopping.

Retour à l'hôtel.

Repas du soir. Nuit.

Samedi 6 septembre 2025 : Vallée des Aldudes - Niort.

Petit déjeuner.

Départ pour la VALLEE DES ALDUES avec la visite de la fabrique du Jambon de Bayonne. Dégustation.

Repas de midi à l'hôtel.

Départ vers NIORT.

Installation dans votre hôtel***. (1 nuit)

Repas du soir. Nuit.

Dimanche 7 septembre 2025 : Niort - Longeau

Petit déjeuner.

Départ vers la Belgique.

Repas de midi en cours de route.

Arrivée à Longeau vers 21.00h.

Vos logements : hôtels ** /***

Devises : euro.

Formalité : carte nationale d'identité.

Notre prix :

Adulte : 1350€

Supplément single : 146€

Sont compris :

- le déplacement en car équipé WC, bar, vidéo,
- la pension complète du repas de midi du 1^{er} jour au repas de midi du dernier jour,
- les boissons aux repas,
- l'accompagnement d'un guide sur place,
- tout le programme énoncé ci-dessus,
- l'assurance assistance rapatriement.

Inscription par téléphone ou mail avant le paiement.

Paiement à notre bureau (carte bancaire acceptée) ou sur le compte de GOEDERT Serge Sprl en mentionnant « PAYS BASQUE 2025 ».

IBAN : BE54 001 6511 243 97 - BIC : GEBABEBB.

Un **acompte** de 200 € par personne est exigé lors de l'inscription.

Solde payable 3 semaines avant le départ.

Places attribuées dans le car selon les inscriptions.

Date limite d'inscription : le 15 juillet 2025.

CAR NON FUMEUR.





Située sur la côte est de la mer Adriatique, la Croatie a hérité de son passé des contours inhabituels, mais aussi d'incalculables richesses naturelles, culturelles et historiques. Nous la parcourons de la côte d'Istrie au Nord à la Dalmatie au sud, à la rencontre de beaucoup de ses trésors : parcs nationaux, églises, monuments,

Mardi 30 septembre 2025 : Belgique – Milan.

Départ à 6.30h devant le GARAGE GOEDERT.
Possibilité de prise en charge à domicile avec supplément et selon disponibilités.
Repas de midi compris en Suisse.
Arrivée dans la région de Milan.
Installation à l'hôtel***. (1 nuit).
Repas du soir. Nuit.

Mercredi 1^{er} octobre 2025 : Milan - Sirmione - Piran - Portoroz.

Petit déjeuner.
Rencontre avec votre guide.
Départ en direction du Lac de Garde. Arrêt dans la petite ville de SIRMIONE, petit village de pêcheurs autrefois et élégante villégiature aujourd'hui. Découverte de la ville fortifiée.
Repas de midi.
Poursuite vers la Slovénie et arrivée en ISTRIE.
Visite de PIRAN, petite ville côtière mondaine à

l'architecture vénitienne. Route vers PORTO-ROZ.

Installation à l'hôtel. (1 nuit).
Repas du soir. Nuit.

Jeudi 2 octobre 2025 : Porec - Rovinj

Petit déjeuner.
Découverte de la Côte d'Istrie croate. Arrêt à POREC pour la fameuse Basilique d'Euphrasie, classée au patrimoine mondial de l'Unesco et ROVIJN, le Saint Tropez d'Istrie.
Repas de midi.
Poursuite vers la région d'Opatija.
Installation à l'hôtel. (1 nuit).
Repas du soir. Nuit.

Vendredi 3 octobre 2025 : Parc de Plivice - Zadar.

Petit déjeuner.
Départ pour PLIVITCE. Arrêt au Parc National, classé patrimoine mondial de la Nature par l'Unesco. Le parc compte 16 lacs étagés et reliés entre eux par des cascades. Visite en bateau, en train et à pied.
Repas de midi.
Continuation vers ZADAR. Visite du centre culturel de la Dalmatie septentrionale qui bénéficie d'un riche patrimoine historique : le forum romain, la rotonde carolingienne de St Donat, la

cathédrale Sainte Anastasie.
Installation à l'hôtel. (1 nuit).
Repas du soir. Nuit.

Samedi 4 octobre 2025 : Trogir - Dubrovnik

Petit déjeuner.

Départ vers TROGIR, ancienne cité antique fondée comme comptoir commercial par des colons grecs. Embellie au cours des dominations successives, elle est devenue un véritable joyau à l'intérieur de ses fortifications : à ses belles églises romanes s'ajoutent des édifices renaissance et baroque de la période vénitienne.

Repas de midi.

Continuation vers la région de Dubrovnik.

Installation à l'hôtel. (3 nuits).

Repas du soir. Nuit.

Dimanche 5 octobre 2025 : Dubrovnik

Petit déjeuner.

Départ vers DUBROVNIK, inscrite au Patrimoine mondial de l'Unesco. Visite guidée de la ville (remparts, palais, forteresses, ...) et du couvent des Franciscains.

Repas de midi.

Temps libre dans l'après-midi pour flâner dans les ruelles ombragées.

Retour à l'hôtel. Repas du soir. Nuit.

Lundi 6 octobre 2025 : Ile de Korcula.

Petit déjeuner.

Départ en direction de Ston et Orebic. Traversée en ferry vers l'île de KORCULA, sixième plus grande île de l'Adriatique et petite ville musée

où habita Marco Polo.

Repas de midi.

Temps libre.

Retour en Ferry et route en direction de l'hôtel.

Repas du soir. Nuit.

Mardi 7 octobre 2025 : Split – embarquement.

Petit déjeuner.

Départ en longeant une route côtière pour rejoindre SPLIT, la plus grande ville sur la Côte adriatique croate.

Repas de midi.

Station balnéaire prisée, la ville a été construite autour du Palais de l'empereur romain Dioclétien. Visite guidée.

En fin de journée, embarquement à bord de votre navire à destination d'Ancône.

Installation dans les cabines. (1 nuit).

Repas à bord. Nuit.

Mercredi 8 octobre 2025 : Ancône – Parme – région de Come.

Petit déjeuner à bord du navire.

Débarquement en matinée à Ancône. Départ en direction de Parme.

Repas de midi en cours de route.

Arrêt dans l'après-midi chez un producteur de parmesan. Continuation vers le Nord de l'Italie. Installation à l'hôtel dans la région de Côme.

Repas du soir. Nuit. (1 nuit).

Jeudi 9 octobre 2025 : retour vers la Belgique

Petit déjeuner.

Repas de midi en cours de route.





Arrivée en Belgique en soirée.

Votre logement : hôtels *** sup/****.

Devises : euro.

Formalité : carte nationale d'identité.

Notre prix :

Adulte : 2030 €

Supplément single : 296€ pour les 6 premières réservations, puis 378€.

Sont compris :

- Le déplacement en car équipé WC, bar, vidéo,
- La pension complète du repas de midi du 1^{er} jour au repas de midi du dernier jour,
- les boissons aux repas (1/4 vin),
- un guide francophone sur place,
- tout le programme énoncé ci-dessus,
- l'assurance assistance rapatriement.

Inscription par téléphone ou mail avant le paiement.

Paiement à notre bureau (carte bancaire acceptée) ou sur le compte de GOEDERT Serge Sprl en mentionnant « CROATIE 2025 ».

IBAN : BE54 001 6511 243 97 - BIC : GEBABEBB.

Un **acompte** de 200 € par personne est exigé lors de l'inscription.

Solde payable 3 semaines avant le départ.

Places attribuées dans le car selon les inscriptions.

Date limite d'inscription : le 15 juillet 2025.

CAR NON FUMEUR.

LE BEAUJOLAIS GOURMAND

JEUDI 23 OCTOBRE AU SAMEDI 25 OCTOBRE 2025

3

jours

La Bourgogne est réputée pour sa cuisine empreinte de convivialité. Un séjour entre gastronomie, patrimoine et terroir Faites-vous plaisir....

Jeudi 23 octobre 2025 : Longeau – Belleville en Beaujolais.

Départ à 6.00h devant le GARAGE GOEDERT.

Possibilité de prise en charge à domicile avec supplément et selon disponibilités.

Repas de midi gastronomique dans les environs de BEAUNE.

Puis poursuite vers le Beaujolais.

Visite du Hameau du Vin à ROMANCHE TORINS : prenez votre envol à dos d'abeilles au-dessus des vignes du Beaujolais, découvrez l'histoire de ses vins puis laissez-vous conduire sur les terres du vignoble. Images, effets visuels et sonores vous embarquent à travers les époques du vignoble.

Le Hameau du vin est une source de savoir où il vous sera dévoilé l'histoire de ces hommes et de ces femmes qui ont fait le vignoble, mais aussi les secrets de la vigne et du vin : cépages, méthodes de vinification, histoire des AOC du

Beaujolais, géologie, terroir. Dégustation de deux vins.

Poursuite vers Belleville en Beaujolais.

Installation à l'hôtel****. (2 nuits)

Repas du soir gastronomique.

Nuit.

Vendredi 24 octobre 2025 : Vaux en Beaujolais - Salles-Arbusonnas-en-Beaujolais – St Julien.

Petit déjeuner.

Visite guidée de VAUX EN BEAUJOLAIS, étape incontournable sur la Route des Vins du Beaujolais. Perché sur une colline au milieu des vignes, le village de Vaux-en-Beaujolais fut aussi la source d'inspiration de l'écrivain Gabriel Chevalier pour l'écriture de son roman "Clochemerle".

Repas de midi gastronomique.

Continuation vers SALLES-ARBUISONNAS-EN-BEAUJOLAIS. Visite du Musée LE PRIEURE : un cloître en pierres dorées du XII^es, des moines bénédictins, des chanoinesses-comtesses, une histoire passionnante à découvrir. Le Prieuré figure parmi les sites les plus prestigieux du Beaujolais. Il représente à lui seul 1000 ans d'architecture et permet d'apprécier le savoir-faire et l'ingéniosité des travailleurs de la pierre





Puis arrêt au Domaine viticole du Mont Verrier à ST JULIEN. Demeure datant du XVII^es., son histoire est étroitement liée à celle des hospices de Villefranche et des sœurs hospitalières de la Congrégation Sainte Marthe de Beaune. Vous pourrez y découvrir une belle collection ampélographique réunissant plus de 200 cépages différents. Visite de la cuverie de vinification, de son chai d'élevage. Dégustation de 3 vins.

Retour à l'hôtel.

Repas du soir gastronomique.

Nuit.

Samedi 25 octobre 2025 :

Petit déjeuner.

Départ vers le Beaujolais des Pierres Dorées pour un coup de cœur assuré ! Ici les ruelles des villages s'illuminent et changent de couleurs au fil du jour. Visite guidée de OINGT, seul village du département du Rhône classé parmi les Plus Beaux Villages de France !

Repas de midi gastronomique.

Puis retour vers la Belgique.

Logement : hôtel****

Devises : euro.

Formalité : carte nationale d'identité valide.
(Merci de vérifier).

Notre prix :

Adultes : 920 €

Supplément single : 140€ pour les 4 premières réservations puis 240€.

Sont compris :

- le déplacement en car,
- la pension complète du repas du 1^{er} jour à midi au dernier jour à midi,
- les boissons : vin et café,
- le programme énoncé ci-dessus,
- un guide accompagnateur le jour 2 et le matin du jour 3.
- l'assurance assistance rapatriement.

Inscription par téléphone ou mail avant le paiement.

Paiement à notre bureau (carte bancaire acceptée) ou sur le compte de GOEDERT Serge Sprl en mentionnant « BOURGOGNE 2025 ». IBAN : BE54 0016 5112 4397 - BIC : GEBABEBB. Un **acompte** de 200 € par personne est exigé lors de l'inscription.

Solde payable 1 mois avant le départ.

Places attribuées dans le car selon les inscriptions.

Date limite d'inscription : le 30 juin 2025.

CAR NON FUMEUR.

MARCHE DE NOEL EN SUISSE— CANTON DE VAUD

MERCREDI 26 NOVEMBRE AU DIMANCHE 30 NOVEMBRE

Le temps d'un court séjour, nous vous invitons à découvrir la tradition Suisse autour de Noël. Les marchés de Noël sont bien sûr incontournables pour leur atmosphère conviviale, la découverte de l'artisanat local et les délicieuses gourmandises du terroir...

Mercredi 26 novembre 2025 : Belgique – Bale - Leysin.

Départ à 6.00h devant le GARAGE GOEDERT.

Possibilité de prise en charge à domicile avec supplément et selon disponibilités.

Route en direction de BALE. Installée sur les rives du Rhin, ses bâtiments historiques côtoient l'architecture moderne.

Repas de midi.

Arrêt au marché de Noël avec possibilité de déguster les spécialités culinaires locales.

Puis départ vers la région de LEYSIN dans le canton de Vaud.

Installation à l'hôtel***. (4 nuits).

Repas du soir. Nuit.

Jedi 27 novembre 2025 : Lausanne – Montreux sur le lac Lemman.

Petit déjeuner.

Départ pour une excursion journalière sur les rives du LAC LEMAN.

Située dans un cadre naturel d'une grande beauté, LAUSANNE est réputée pour son patrimoine architectural. Visite du centre historique et de son marché de Noël.

Repas de midi.

Continuation vers MONTREUX. 150 chalets décorés et illuminés le long des quais du Lac Léman enchanteront vos cœurs. Temps libre sur la place du Marché. Ne manquez pas le Père Noël volant ! Retour à l'hôtel en fin de journée.

Repas du soir. Nuit.

Vendredi 28 novembre 2025 : Berne

Petit déjeuner.

Découverte de BERNE, capitale de la Suisse avec sa fameuse Fosse aux Ours. Visite guidée dans le centre historique avec sa belle cathédrale et son Parlement.

Repas de midi.

Temps libre sur son marché de Noël.

Retour à l'hôtel.

Repas du soir. Nuit.





Samedi 29 novembre 2025 : Gstaadt - Gruyères

Petit déjeuner.

Excursion dans les beaux paysages montagneux du Pats d'en Haut et les Diablerets. Découverte de GSTAADT, village et station réputée de la Jet Set.

Repas de midi à l'hôtel.

Visite de la chocolaterie Cailler à Broc. Puis découverte du village médiéval de GRUYERES et son charmant centre historique où vous dégusterez une tasse de vin chaud.

Retour à l'hôtel en fin de journée.

Repas du soir en ambiance festive.
Nuit.

Dimanche 30 novembre 2025 : Eguisheim - Belgique

Petit déjeuner.

Route vers la France.

Repas de midi à EGUISHHEIM.

Temps libre sur le marché de Noël.

Retour en Belgique vers 19.30h-20.00h

Votre logement : hôtel *** sup/****.

Devises : euro.

Formalité : carte nationale d'identité.

Notre prix :

Adulte : 1095€

Supplément single : 168€ pour les 6 premières réservations, puis 218€.

Sont compris :

- Le déplacement en car équipé WC, bar, vidéo,
- La pension complète du repas de midi du 1^{er} jour au repas de midi du dernier jour,
- les boissons aux repas (vin ou bière ou softdrink, vin),
- un guide accompagnateur sur place,
- tout le programme énoncé ci-dessus,
- l'assurance assistance rapatriement.

Inscription par téléphone ou mail avant le paiement.

Paiement à notre bureau (carte bancaire acceptée) ou sur le compte de GOEDERT Serge Sprl en mentionnant « SUISSE 2025 ».

IBAN : BE54 001 6511 243 97- BIC : GEBABEBB.

Un **acompte** de 200 € par personne est exigé lors de l'inscription.

Solde payable 3 semaines avant le départ.

Places attribuées dans le car selon les inscriptions.

Date limite d'inscription : le 15 septembre 2025.
CAR NON FUMEUR.

MAGIE DE NOEL EN ALSACE—KIRRWILLER

SAMEDI 6 DECEMBRE AU DIMANCHE 7 DECEMBRE 2025

2
jours

Vivez la magie des fêtes de Noël en Alsace ! Sapins décorés, lumières scintillantes, biscuits à la cannelle et aux épices : tout est prêt pour vous accueillir !

Samedi 6 décembre 2025 : Ribeauvillé – Riquewihr.

Départ à 6.00h devant le GARAGE GOEDERT.

Possibilité de prise en charge à domicile avec supplément et selon disponibilités.

Arrêt petit déjeuner libre.

Arrivée en Alsace : les rues se parent de décors scintillants, les façades et les monuments s'illuminent, les échoppes du marché de Noël s'animent et sèment une joyeuse effervescence. Visite libre du Marché médiéval de RIBEAUVILLE.

Repas de midi libre. (Pensez à réserver).

Vers 14.30h, continuation vers RIQUEWIHR.

Temps libre sur le marché de Noël.

Continuation vers votre hôtel*** situé dans les environs de Haguenau.

Installation dans les chambres.

Repas du soir. Boissons non comprises.

Nuit.

Dimanche 7 décembre 2025 : Bouxwiller – Kirrwiller.

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ pour BOUXWILLER. Découvrez l'un des plus beaux et des plus authentiques marchés de Noël d'Alsace, particulièrement réputé pour la qualité de ses produits du terroir.

Puis continuation vers KIRRWILLER.

Repas de midi dansant incluant une coupe de crémant d'Alsace à l'apéritif et 50 cl eau.

Spectacle Music-Hall au théâtre, suivi par des animations au Lounge-club jusque 18h.

Retour à Longeau vers 20.30h

Logement : Hôtel *** situé dans les environs de Haguenau.

Devises : euro.

Formalité : carte nationale d'identité valide. (Merci de vérifier).





Notre prix :

Adultes : 290€

Supplément chambre single : 40€ pour les 3 premières chambres. (Nombre limité à 3).

En option : supplément menu Festival à Kirrwiller : 10€.

Sont compris :

- le déplacement en car équipé WC, bar, vidéo,
- La pension complète du repas du soir du 1^{er} jour au repas de midi du second jour avec menu Plaisir à Kirrwiller,
- le spectacle Music-Hall à Kirrwiller,
- l'assurance assistance rapatriement.

Inscription par téléphone ou mail avant le paiement.

Paiement à notre bureau (carte bancaire acceptée) ou sur le compte de GOEDERT Serge Sprl en mentionnant « ALSACE 2025 ».

IBAN : BE54 0016 5112 4397 - BIC : GEBABEBB.

Un **acompte** de 100 € par personne est exigé lors de l'inscription.

Solde payable 1 mois avant le départ.

Places attribuées dans le car selon les inscriptions.

Date limite d'inscription : le 6 septembre 2025.
CAR NON FUMEUR.

*PASSEZ LES FETES EN VOYAGE !
RENSEIGNEMENTS A
L'AGENCE
N'OUBLIEZ PAS
NOTRE TRADITIONNEL
VOYAGE
DE FIN D'ANNEE.*



CONDITIONS GENERALES DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES POUR LES VOYAGES A FORFAIT

Article 1 : Champs d'application

Ces conditions générales sont applicables aux contrats de voyage à forfait réservés à partir du 1^{er} juillet 2018, tels que définis par la loi du 21 novembre 2017 relative à la vente de voyages à forfait, de prestations de voyage liées et de services de voyages.

Article 2 : Informations émanant de l'organisateur ou de l'intermédiaire de voyage avant la conclusion du contrat de voyage à forfait

2.1. - L'organisateur ainsi que le détaillant communique au voyageur avant qu'il ne soit lié par un contrat de voyage à forfait les informations standard légalement prévues ainsi que les informations mentionnées ci-après dans le cas où elles s'appliquent au voyage à forfait.

1° : les conditions principales des services de voyage : La ou les destinations, l'itinéraire ou les périodes de séjour, avec les dates et le nombre de nuitées comprises, Les moyens, caractéristiques et catégories de transport, les lieux et les dates et heures de départ et de retour, la durée et le lieu des escales et des correspondances ; lorsque l'heure exacte n'est pas encore fixée, le voyageur est informé de l'heure approximative de départ et de retour ainsi que, si c'est possible, l'indication de la place à occuper par le voyageur. (Les places dans nos cars sont attribuées dès l'inscription. Elles sont valables pour le trajet aller-retour ainsi que pour les excursions effectuées sur place. Si pour une raison quelconque (changement de car, difficultés à placer correctement les voyageurs...), l'organisateur décide de modifier les places avant le départ, le voyageur ne peut prétendre à aucun dédommagement). La situation, les principales caractéristiques et la catégorie de l'hébergement en vertu des règles du pays de destination, Les repas fournis, Les visites, les excursions ou les autres services compris dans le prix convenu pour le voyage à forfait, Lorsque cela n'est pas clair, si les services de voyages sont fournis au voyageur en tant que membre d'un groupe, La langue dans laquelle les autres services touristiques seront fournis,

Si le voyage est d'une manière générale, adapté aux personnes à mobilité réduite,
2° : le prix total du voyage à forfait et s'il y a lieu, tous les coûts supplémentaires que le voyageur peut encore avoir à supporter, 3° : les modalités de paiement,
4° : le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation du voyage à forfait et la date limite pour une éventuelle résiliation du contrat au cas où le nombre ne serait pas atteint,
5° : des informations d'ordres générales concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas, y compris la durée approximative d'obtention des visas, ainsi que les renseignements sur les formalités sanitaires. Les voyageurs non belges ont intérêt à s'informer des formalités à accomplir auprès de leurs instances compétentes. 6° : la mention que le voyageur peut résilier le contrat moyennant le paiement de frais de résiliation, 7° : des informations sur les assurances annulations et les assurances assistances.
2.2. - Le professionnel veille à ce que le formulaire d'informations standard approprié soit fourni au voyageur.

2.3.- Les informations précontractuelles communiquées au voyageur font partie intégrante du contrat de voyage à forfait. Elles ne peuvent pas être modifiées, sauf par accord commun des parties contractantes.

Article 3 : Information de la part du voyageur

Le voyageur doit fournir à l'organisateur et/ou au détaillant de voyages tous les renseignements utiles qui pourraient influencer la conclusion du contrat ou le bon déroulement du voyage.

Si le voyageur fournit des renseignements erronés entraînant des coûts supplémentaires pour l'organisateur et/ou de l'intermédiaire de voyages, ces coûts peuvent lui être portés en compte.

Article 4 : Formation du contrat

4.1. - Lors de la conclusion du contrat de voyage à forfait ou dans un délai raisonnable, l'organisateur ou s'il y a un détaillant, ce dernier, fournit au voyageur une copie ou une confirmation du contrat sur un support durable, comme par exemple un mail, un docu-

ment papier ou un pdf. Le voyageur est en droit de demander un support papier si le contrat de voyage à forfait est conclu en la présence physique et simultanée des parties.

4.2. - Le contrat de voyage à forfait ou sa confirmation reprend l'ensemble du contenu de la convention qui inclut toutes les informations visées à l'article 3 et les informations suivantes : 1° - les exigences particulières du voyageur que l'organisateur a acceptées, 2° - que l'organisateur est responsable pour la bonne exécution de tous des services de voyage compris dans le contrat et qu'il a un devoir d'assistance, 3° - le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées, 4° - le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique du représentant local de l'organisateur ou d'un autre service par l'intermédiaire duquel le voyageur peut contacter rapidement l'organisateur pour demander une aide si le voyageur est en difficulté ou se plainte de toute non-conformité éventuelle, 5° - l'obligation pour le voyageur de communiquer toute non-conformité qu'il considère lors de l'exécution du voyage, 6° - des informations permettant d'établir un contact direct avec un mineur non accompagné ou la personne responsable sur le lieu de séjour, 7° - des informations sur les procédures internes du traitement des plaintes, 8° - des informations sur la Commission de Litiges Voyages et sur la plateforme du règlement en ligne de l'UE, 9° - des informations sur le droit du voyageur de céder son contrat à un autre voyageur.

4.3. - En temps utile avant le début du voyage à forfait, l'organisateur remet au voyageur : les reçus, les vouchers et billets nécessaires, les informations sur l'heure prévue de départ et s'il y a lieu, l'heure limite d'enregistrement, les heures prévues des escales, des correspondances et de l'arrivée.

Article 5 : Prix du voyage

5.1. - Après la conclusion du contrat du voyage à forfait, les prix ne peuvent être majorés que si le contrat prévoit expressément cette possibilité.

Dans ce cas le contrat de voyage à forfait précise de quelle manière la révision du prix est calculée. Les majorations de prix sont possibles uniquement si elles sont la conséquence directe d'une évolution

1° - du prix du transport des passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie, ou 2° - du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposés par un tiers qui ne participe directement à l'exécution du voyage à forfait, y compris les taxes touristiques, les taxes d'embarquement et de débarquement dans les ports et aéroports ou 3° - des taux de change en rapport avec le voyage à forfait. Si la possibilité d'une majoration est prévue, le voyageur a droit à une réduction du prix correspondant à toute baisse des coûts visés ci-dessus.

5.2. - Si la majoration du prix dépasse 8% du prix total, le voyageur peut résilier le contrat sans payer de frais de résiliation.

5.3. - Une majoration de prix n'est possible que si l'organisateur la notifie avec une justification et un calcul sur un support durable, comme par exemple un mail, un document papier ou un pdf, et ce plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait.

5.4. - En cas de diminution du prix, l'organisateur a le droit de déduire ses dépenses administratives du remboursement dû au voyageur. A la demande du voyageur, l'organisateur apporte la preuve de ces dépenses.

Article 6 : Paiement de la somme du voyage

6.1. - Sauf convention expresse contraire, le voyageur paie à titre d'acompte, à la conclusion du voyage à forfait, une fraction du prix total du voyage fixé dans les conditions particulières de voyage.

6.2. - Sauf convention expresse contraire sur le bon de commande, le voyageur paie le solde au plus tard un mois avant le départ.

6.3. - Dans le cas où le voyageur, après avoir été mis en demeure, resterait en défaut de payer le prix du voyage qui lui est dûment réclamé, l'organisateur a le droit de résilier, de plein droit le contrat qui le lie au voyageur et de mettre les frais à la charge de celui-ci.

Article 7 : Cessibilité de la réservation

7.1. - Le voyageur peut céder le contrat de voyage à forfait à une personne satisfaisant à toutes les conditions applicables à ce contrat à condition : 1° : d'en informer l'organisateur et éventuellement le détaillant via un support durable comme par exemple un mail, un document papier ou un pdf, le plus rapidement possible et au plus tard 7 jours avant le début du voyage à forfait et 2° : de supporter les frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession.

7.2. - celui qui cède le voyage à forfait et celui qui le reprend sont solidairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession. L'organisateur informe celui qui cède le voyage des coûts de la cession.

Article 8 : Autres modifications par le voyageur

L'organisateur et/ou le détaillant peuvent porter en compte au voyageur tous les frais résultant de modifications demandées par celui-ci.

Article 9 : Modifications avant le départ par l'organisateur de voyages

9.1. - L'organisateur ne peut pas, avant le début du voyage à forfait, modifier unquement les clauses du contrat de voyage à forfait autres que le prix à moins que :

1° : l'organisateur ne se soit réservé ce droit dans le contrat, si 2° : la modification ne soit mineure, et 3° : l'organisateur n'en informe le voyageur sur un support durable, comme par exemple un mail, un document papier ou un pdf.

9.2. - si avant le début du voyage à forfait, l'organisateur se trouve contraint de modifier de façon significative une ou plusieurs des caractéristiques principales des services de voyage ou s'il ne peut pas satisfaire aux exigences particulières du voyageur qui sont confirmées ou s'il s'est proposé d'augmenter le prix du forfait de plus de 8%, il informe le voyageur :

1° : des modifications proposées et de leur répercussion sur le prix du forfait, 2° : du fait que le voyageur pourra résilier le contrat sans payer des frais de résiliation, à moins qu'il n'accepte les modifications proposées, 3° : du délai dans lequel il doit communiquer sa décision à l'organisateur, 4° : du fait que si le voyageur n'a pas accepté expressément la modification proposée dans le délai visé, il est automatiquement mis fin au contrat, et, 5° : s'il y a lieu, de l'alternative proposée et de son prix.

9.3. - lorsque les modifications du contrat de voyages à forfait ou le voyage à forfait de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage à forfait ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquat.

9.4. - Si le contrat de voyage à forfait est résilié conformément à l'article 9.2 et que le voyageur n'accepte pas d'autre forfait, l'organisateur rembourse tous les paiements effectués au plus tard 14 jours après la résiliation du contrat.

Article 10 : Résiliation avant le départ par l'organisateur de voyages

10.1. - L'organisateur peut résilier le contrat de voyage à forfait :

1° : si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat et que l'organisateur notifie la résiliation du contrat au voyageur dans le délai lié par le contrat, mais au plus tard : 20 jours avant le début du voyage à forfait dans le cas de voyages dont la durée dépasse 6 jours, 7 jours avant le début du voyage à forfait dans le cas de voyages dont la durée est de 2 à 6 jours, 48 heures avant le début du voyage à forfait dans le cas de voyages ne durant pas plus de 2 jours ou, 2° : s'il est empêché d'exécuter le contrat en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables et notifie la résiliation du contrat avant le début du voyage à forfait.

10.2. - Dans ces cas l'organisateur rembourse le voyageur des paiements effectués par le voyageur à forfait, sans être tenu à un dédommagement supplémentaire.

Article 11 : Résiliation par le voyageur

11.1. - le voyageur peut résilier le contrat de voyage à forfait à tout moment avant le début du voyage à forfait. Lorsque le voyageur résilie, il peut lui être demandé de payer à l'organisateur des frais de résiliation.

Le contrat de voyage à forfait peut stipuler des frais de résiliation standard, calculé avant la

date de résiliation du contrat avant le début du voyage à forfait et des économies de coûts et des revenus escomptés du fait d'une remise à disposition des services de voyages concernés. En l'absence de frais de résiliation standard, le montant des frais de résiliation correspond au prix du voyage à forfait moins les économies de coûts et les revenus réalisés du fait d'une remise à disposition des services de voyages.

11.2 Le voyageur a le droit de résilier le contrat du voyage à forfait sans payer de frais de résiliation, si des circonstances exceptionnelles et inévitables, survenant au lieu ou destination ont des conséquences importantes sur l'exécution du voyage à forfait ou sur le transport des passagers vers le lieu de destination. En cas de résiliation du contrat de voyage à forfait en vertu du présent article, le voyageur a droit au remboursement intégral des paiements effectués au titre du voyage à forfait mais pas à un dédommagement supplémentaire.

11.3 L'organisateur rembourse tous les paiements effectués par le voyageur en son nom endéans les quatorze jours, le cas échéant diminués des frais de résiliation.

Article 12 : Non-conformité pendant le voyage

12.1 Le voyageur informe l'organisateur, sans retard de toute non-conformité constaté lors de l'exécution d'un service de voyage inclus dans le contrat de voyage à forfait.

12.2 Si l'un des services de voyage n'est pas exécuté conformément au contrat de voyage à forfait, l'organisateur remédie à la non-conformité, sauf si cela :

1° : est impossible, ou, 2° : entraîne des coûts disproportionnés, compte tenu de l'importance de la non-conformité et de la valeur des services de voyage concernés.

Si l'organisateur ne remédie pas à la non-conformité, le voyageur a droit à une réduction du prix ou un dédommagement conformément à l'article 15.

12.3 Si l'organisateur ne remédie pas à la non-conformité dans un délai raisonnable fixé par le voyageur, celui peut y remédier lui-même et réclamer le remboursement des dépenses nécessaires. Il n'est pas nécessaire que le voyageur fixe un délai si l'organisateur refuse de remédier à la non-conformité, ou si une solution immédiate est requise.

12.4 – Lorsqu'une partie importante, des services de voyage ne peut être fournie comme prévu, l'organisateur propose, sans supplément de prix pour le voyageur, d'autres prestations, si possible de qualité égale ou supérieure. Lorsque les autres prestations proposées donnent lieu à un voyage à forfait de qualité inférieure, l'organisateur octroie au voyageur une réduction de prix appropriée. Le voyageur ne peut refuser les autres prestations proposées que si elles ne sont pas comparables à ce qui avait été prévu dans le contrat de voyages à forfait ou si la réduction de prix octroyée n'est pas appropriée.

12.5 Lorsqu'une non-conformité perturbe considérablement l'exécution du voyage à forfait et que l'organisateur n'y remédie pas dans un délai raisonnable fixé par le voyageur, ce dernier peut résilier le contrat du voyage à forfait sans payer de frais de résiliation et demander, le cas échéant, une réduction de prix et/ou un dédommagement. Si le voyage à forfait comprend le transport des passagers, l'organisateur fournit également au voyageur le rapatriement. S'il s'avère impossible de proposer d'autres prestations ou si le voyageur refuse les autres prestations proposées, le voyageur a droit, s'il y a lieu à une réduction de prix et/ou à un dédommagement, également sans résiliation du contrat de voyage à forfait.

12.6 Lorsqu'il est impossible en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables, d'assurer le retour du voyageur comme prévu, dans le contrat du voyage à forfait, l'organisateur supporte les coûts de l'hébergement nécessaire pour une durée maximale de trois nuitées par voyageur.

12.7 – La limitation des coûts visés dans 12.6 ne s'applique pas aux personnes à mobilité réduite, aux personnes les accompagnant, aux femmes enceintes, aux mineurs non accompagnés, ni aux personnes nécessitant une assistance médicale spécifique, à condition que l'organisateur ait été prévenu de leurs besoins particuliers au moins 48 heures avant le début du voyage à forfait.

12.8 L'organisateur ne saurait invoquer des circonstances exceptionnelles et inévitables pour limiter sa responsabilité à tel prestataire de transport concerné ne peut pas se prévaloir de telles circonstances en vertu de la législation applicable de l'Union européenne.

12.9 Le voyageur peut adresser des messages, demande ou plainte en rapport avec l'exécution du voyage à forfait directement au détaillant par l'intermédiaire duquel le voyage à forfait a été acheté. Le détaillant transmet ces messages, demandes ou plaintes à l'organisateur sans retard excessif.

Article 13 : Responsabilité du voyageur

Le voyageur répond du préjudice causé à l'organisateur et/ ou au détaillant, à leurs préposés et/ ou à leurs représentants, par sa faute ou à la suite de la non-exécution de ses obligations contractuelles.

Article 14 : Responsabilité de l'organisateur de voyages

14.1 L'organisateur est responsable de l'exécution de ses services de voyages compris dans le contrat du voyage à forfait, indépendamment du fait que ces services doivent être exécutés par lui-même ou par d'autres prestataires de services de voyage.

14.2 Lorsque l'organisateur est établi en dehors de l'Espace économique européen, le détaillant établi dans un état membre est soumis aux obligations imposées aux organisateurs sauf s'il apporte la preuve que l'organisateur remplit les conditions stipulées dans la loi du 21 novembre 2017.

Article 15 : Réduction du prix et dédommagement

15.1 Le voyageur a droit à une réduction de prix appropriée pour toute période de non-conformité des services fournis sauf si l'organisateur prouve que la non-conformité est imputable au voyageur. **15.2** Le voyageur a droit à un dédommagement approprié de la part de l'organisateur pour tout préjudice subi en raison de la non-conformité des services fournis. Le dédommagement est effectué sans retard excessif. **15.3** Le voyageur a droit à aucun dédommagement si l'organisateur prouve que la non-conformité est due :

1° : au voyageur, -2° : à un tiers étranger à la fourniture des services de voyage compris dans le contrat de voyage à forfait et que cette non-conformité revêt un caractère imprévisible ou inévitable, ou, -3° : à des circonstances exceptionnelles et inévitables.

Article 16 : Obligation d'assistance

16.1 L'organisateur apporte sans retard excessif une assistance appropriée au voyageur en difficulté notamment :

1° : en fournissant des informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire, 2° : en aidant le voyageur à effectuer des communications à distance et à trouver d'autres prestations de voyages. **16.2** L'organisateur est en droit de facturer cette assistance si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le voyageur par sa négligence. Le prix facturé ne dépasse en aucun cas les coûts réels supportés par l'organisateur.

Article 17 : Procédure des plaintes

17.1 - Si le voyageur a une plainte avant le départ, il doit l'introduire le plus vite possible et de façon probante auprès de l'organisateur et du détaillant.

17.2 - Les plaintes qui surviennent durant l'exécution du contrat de voyage à forfait doivent être introduites le plus vite possible sur place, de manière appropriée et pouvant servir de preuve, ainsi qu'une solution puisse être recherchée.

17.3 – Les plaintes qui n'ont pas été résolues sur place de façon satisfaisante, ou qu'il était impossible de formuler sur place doivent être introduites sans retard après la fin du voyage auprès de l'organisateur ou du détaillant de manière pouvant servir de preuve.

Article 18 : Procédure de conciliation

18.1 – En cas de contestation, les parties doivent d'abord tenter de trouver un arrangement à l'amiable entre eux.

18.2 – Si cette tentative de règlement à l'amiable n'a pas réussi, chacune des parties concernées pourra s'adresser au secrétariat de l'asbl Commission de Litiges Voyages pour

entamer une procédure de conciliation. Toutes les parties doivent marquer leur accord. (Commission de Litiges Voyages - rue du Progrès, 50, 1210 Bruxelles).

18.3 – Le secrétariat procuera aux parties un règlement de conciliation et un « accord de conciliation ».

18.4 – Conformément à la procédure décrite dans le règlement, un conciliateur impartial prendra contact avec les parties pour poursuivre une conciliation équitable entre elles.

18.5 – L'accord éventuellement atteint sera acté dans une convention liant les parties.

Article 19 : Arbitrage au Tribunal

19.1 - Si aucune procédure de conciliation n'a été entamée ou si celle-ci a échoué, la partie plaignante peut engager une procédure d'arbitrage devant la Commission de Litiges Voyages ou une procédure devant le tribunal.

19.2 - Le voyageur, qu'il soit partie demanderesse ou partie défenderesse, n'est jamais obligé d'accepter la compétence de la Commission de Litiges Voyages.

19.3 – L'organisateur ou le détaillant qui est partie défenderesse ne pourra refuser une procédure d'arbitrage que si les montants revendiqués dépassent les 2500€. Il dispose pour cela d'un délai de 10 jours civils à dater de la réception de la lettre recommandée ou du courriel avec accusé de réception signalant l'ouverture d'un dossier d'un montant de 2501€ ou plus à la Commission de Litiges Voyages.

19.4 – Cette procédure d'arbitrage est soumise à un règlement des litiges et peut être entamé après l'introduction d'une plainte auprès de l'entreprise même dès qu'il s'avère qu'une solution amiable n'a pu être trouvée ou dès que 4 mois se sont écoulés à partir de la fin (prévue) du voyage (ou éventuellement à partir de la prestation qui a donné lieu au litige). Les litiges concernant les dommages corporels ne peuvent être réglés que par les tribunaux.

19.5 – Le collège arbitral, composé paritairement rend une sentence contraignante et définitive, conformément au règlement des litiges. Aucun appel n'est possible.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

FONDS DE GARANTIE VOYAGES

Les Voyages GOEDERT adhèrent au Fonds de Garantie Voyages : "En cas d'insolvabilité financière de la part de l'organisateur et/ou du détaillant avec lequel vous avez conclu un contrat de voyage, vous pouvez faire appel au Fonds de Garantie Voyages. Il suffit de vous adresser à votre organisateur ou détaillant de voyages ou de prendre directement contact avec le Fonds de Garantie Voyages. Celui-ci est accessible à l'adresse et aux numéros suivants : avenue de la Métrologie 8, B-1130 Bruxelles, tél. +32-2/240.68.00, fax +32-2/240.68.08. Demandez les conditions de garantie à votre organisateur ou détaillant de voyages. Vous y retrouverez les conditions auxquelles vous pouvez demander soit le remboursement des sommes payées pour le voyage en cas d'insolvabilité financière, soit la poursuite de ce voyage ou le rapatriement si le voyage a déjà commencé."

ASSURANCE ANNULATION : Les Voyages Goedert propose une assurance annulation. Celle-ci est à souscrire à l'inscription du voyage. Les conditions du contrat sont communiquées sur demande.

ASSURANCE ASSISTANCE : la majorité de nos voyages sont couverts par une assurance assistance rapatriement.

Les conditions du contrat sont communiquées sur demande.

CONDITIONS PARTICULIÈRES :

Annulation par l'organisateur : les Voyages GOEDERT se réserve le droit d'annuler tout voyage n'atteignant pas le nombre minimum de voyageurs requis, soit 25 personnes.

Annulation par le voyageur : Le Voyageur a le droit de résilier le contrat de voyage moyennant le paiement de frais de résiliation correspond au prix du voyage à forfait moins les économies de coûts et les revenus réalisés du fait d'une remise à disposition des services de voyages.

Jurisdiction : tout litige sera porté devant les juridictions d'Arlon.

CONVIVALITE
BONNE
HUMEUR
RESPECT DE
L'AUTRE
& SAVOIR-
VIVRE
TELS SONT LES
INGREDIENTS
POUR
LA REUSSITE DE
VOTRE VOYAGE

JUSTE UNE MISE AU POINT ET DES CONSEILS PRATIQUES...

LISEZ PLUTÔT...

Nous ne sommes pas les moins chers MAIS nos prix sont sans ambiguïté. Ils prennent en considération toutes les prestations mentionnées au programme. Nous n'avons pas la prétention d'être les meilleurs. La perfection en voyage n'est qu'Utopie. L'essentiel est de vouloir l'atteindre...

Nous œuvrons avec nos chauffeurs et nos guides pour que vous gardiez un excellent souvenir de votre voyage malgré les aléas imprévisibles qui peuvent parfois survenir....

Ne laissez pas d'objets personnels de valeur dans le car. Ils ne sont pas assurés en cas de vol.

Soyez donc vigilants.

Vos voitures sont garées dans l'enceinte de notre propriété. Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration.

Soyez donc bien assurés.

Nos programmes sont clairement détaillés mais peuvent être soumis à quelques modification durant le séjour.

Soyez donc compréhensifs.

Vos places dans l'autocar sont attribués selon l'ordre d'inscription. Nous nous réservons cependant le droit de modifier quelque peu l'agencement lorsque les circonstances nous l'imposent (changement de véhicules, répartition en fonction des affinités...). Quelle que soit votre place, vous êtes assurés d'un confort identique.

Soyez donc tolérants.

Nos partenaires hôteliers appliquent des pénalités lors d'annulations tardives. Afin de vous couvrir, vous avez la possibilité de payer par carte de crédit à notre bureau (voir modalités avec votre banque). Nous proposons également de souscrire une assurance annulation.

Soyez donc prévoyants.



Voyages Goedert

[ACCUEIL](#) [HISTORIQUE](#) [VOYAGES D'UN JOUR](#) [VOYAGES DE PLUSIEURS JOURS](#) [NOS AUTOCARS](#) [CONTACT](#)

Voyages Goedert

Rue d'Athus 10,
B-6780 Longeau
(Messancy),
Belgique

Tel : +32 63 37 05 17
+32 63 38 92 64

Fax : +32 63 38 95 29

Suivez-nous sur facebook 

Ouvert du lundi au vendredi
de 08h à 12h & 14h à 18h

Pour une réponse rapide contactez-nous
par notre formulaire de demande de devis

[DEMANDER UN DEVIS](#)

[TÉLÉCHARGEZ NOTRE
BROCHURE](#)

www.voyages-goedert.be

2 AU 6 MARS :

CARNAVAL DE VENISE

30 AVRIL AU 5 MAI :

PAYS BAS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

5 ET 6 MAI :

DISNEYLAND PARIS

11 AU 20 JUILLET :

ECOSSE

13 AU 27 JUILLET :

RIVIERA ADRIATIQUE : TORRE PEDRERA

23 AU 27 JUILLET :

FUTUROSCOPE ET PUY DU FOU

3 AU 9 AOUT :

LOIRE ATLANTIQUE

14 AU 18 AOUT :

PRAGUE CITY TRIP A LA CARTE

31 AOUT AU 7 SEPTEMBRE :

PAYS BASQUE

30 SEPTEMBRE AU 9 OCTOBRE :

CROATIE

23 AU 25 OCTOBRE :

LE BEAUJOLAIS GOURMAND

26 AU 30 NOVEMBRE :

MARCHES DE NOEL EN SUISSE

6 ET 7 DECEMBRE :

MAGIE DE NOEL EN ALSACE — KIRRWILLER



VOYAGES GOEDERT

Rue d'Athus, 10

B-6780 LONGEAU

Tél.: 063 37 05 17

info@voyages-goedert.be

Aut : C3132

